

**SECOND CONTRAT TERRITORIAL
DE L'OUEST-CORNOUAILLE
2023-2025**



AVENANT N°1

ENTRE :

Le Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO), représenté par M. Éric JOUSSEAUME, agissant en tant que Président conformément à la délibération du comité syndical du 17 septembre 2020, désigné ci-après par le **porteur de projet**,

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, représentée par M. Stéphane LE DOARE, agissant en tant que Président conformément à la délibération du conseil communautaire du 16 juillet 2020, désigné ci-après par le **maitre d'ouvrage (CCPBS)**,

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, représentée par Mme Josiane KERLOC'H, agissant en tant que Présidente conformément à la délibération du conseil communautaire du 9 juillet 2020, désignée ci-après par le **maitre d'ouvrage (CCHPB)**,

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen, représenté par M. Yves KERISIT, agissant en tant que Président, conformément à la délibération du comité syndical du 31 juillet 2020, désigné ci-après par le **maitre d'ouvrage (SIEG)**,

d'une part,

ET :

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, établissement public de l'État, représentée par M. Martin GUTTON, Directeur général, agissant en vertu de la décision Directeur 2023-D-079 du 29 novembre 2023, désigné ci-après par **l'Agence de l'eau**,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT DU CONTRAT TERRITORIAL

Le présent avenant vise à actualiser et compléter le second contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille, signé le 5 mai 2023.

Le présent avenant complète le volet « foncier » et le volet « sensibilisation ».

ARTICLE 2 : DETAIL DES ACTIONS FAISANT L'OBJET D'UNE MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

2.1 ACTIONS FONCIERES

Le contrat territorial en cours identifie les outils fonciers comme un levier d'action pour reconquérir la qualité de l'eau des captages en eau potable prioritaires de l'Ouest-Cornouaille.

Compte tenu des mouvements fonciers observés sur l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Bromuel (commune de Plouhinec et de Mahalon), le SIEG a engagé des négociations et souhaite acquérir 28.6 ha dans le cadre d'une procédure amiable (Annexe 1 - fiche action : acquisition foncière au sein de l'AAC de Bromuel). Les

acquisitions foncières permettront la signature de baux ruraux à clauses environnementales en cohérence avec le plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses.

Le volet « foncier » du présent avenant vise à renforcer l'enveloppe financière « outils fonciers » du contrat territorial à hauteur de 210 000 € pour permettre au SIEG d'engager des acquisitions foncières au gré des négociations sur la période 2023-2025. Ce montant comprend l'acquisition des parcelles, les frais de notaire ainsi que les frais de bornage. Les acquisitions foncières intégreront ensuite le cadre plus large d'une stratégie foncière à l'échelle de l'AAC de Bromuel.

2.2 ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le contrat territorial en cours prévoit le renforcement des actions de sensibilisation des habitants de l'Ouest-Cornouaille sur les thèmes de l'eau et des milieux aquatiques.

Dans le cadre de leur programme d'animation respectif, la CCPBS et la CCHPB souhaitent développer des actions de sensibilisation portant sur le grand cycle et le petit cycle de l'eau. Les animations s'adresseront aux scolaires ainsi qu'au grand public. (Annexe 1 - fiche action : sensibilisation sur l'eau auprès des scolaires et fiche action : sensibilisation sur l'eau auprès du grand public).

Le volet « sensibilisation » du présent avenant vise à renforcer l'enveloppe financière « outils de communication » à hauteur de :

- 14 968 € pour l'animation d'actions de sensibilisation sous maîtrise d'ouvrage de la CCPBS,
- 14 400 € pour l'animation d'actions de sensibilisation sous maîtrise d'ouvrage de la CCHPB.

ARTICLE 3 : REORGANISATION DES ENVELOPPES FINANCIERES INITIALES

Le montant supplémentaire des opérations retenues s'élève à 239 368 €. Cet avenant porte ainsi le montant total prévisionnel des travaux à 2 231 468 €.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant (les montants ci-dessous considèrent l'évolution des modalités d'accompagnement des financeurs) :

Part des financeurs publics :

- 891 280 euros de subvention de l'**Agence de l'eau Loire Bretagne**, soit 39% (s'y ajoutent les opérations de restauration de la continuité écologique financées hors contrat : 351 700 €)
- 402 828 euros de subvention de la **Région Bretagne**, soit 18%
- 23 800 euros de subvention du **Département du Finistère**, soit 1%

Part de l'autofinancement :

- 270 270 euros de participation du **syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille**, soit 12%
- 204 340 euros de participation de la **communauté de communes du Pays Bigouden sud**, soit 9%
- 105 000 euros de participation du **syndicat intercommunal des eaux du Goyen**, soit 5%
- 37 320 euros de participation de la **communauté de communes du Haut Pays Bigouden**, soit 2%
- 1 200 euros de participation de l'**association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques du Goyen**, soit <1%
- 10 000 euros de participation de « **autre maître d'ouvrage** », soit <1%

Pour toute décision d'aide entrant dans le cadre du présent avenant, le taux d'intervention de l'agence appliqué sera le taux en vigueur à la date de la décision d'aide.

Le nouveau plan prévisionnel de financement détaillé est présenté en annexe 2.

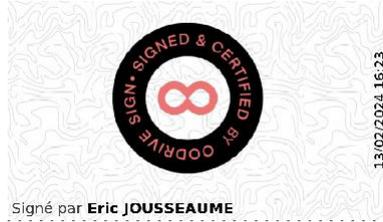
ARTICLE 4 :

Toutes les clauses du contrat initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Fait à Orléansle 15 janvier 2024.....

**Le Président du Syndicat mixte du SAGE
Ouest-Cornouaille**

Monsieur Éric JOUSSEAUME



**Le Directeur général de l'Agence de l'eau
Loire-Bretagne**

Monsieur Martin GUTTON



**Le Président du Syndicat
Intercommunal des Eaux du Goyen**

Monsieur Yves KERISIT



**Le Président de la Communauté de
Communes du Pays Bigouden Sud**

Monsieur Stéphane LE DOARE



**La Présidente de la Communauté de
Communes du Haut Pays Bigouden**

Madame Josiane KERLOCH



ANNEXE 1

FICHES ACTIONS DE L'AVENANT N°1

ACTION - Avenant n°1, CT Ouest Cornouaille

ACQUISITION FONCIERE AU SEIN DE L'AAC DE BROMUEL



Disposition du SAGE

- D39 . Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires
- D43 . Poursuivre l'animation agricole pour réduire l'usage des pesticides

Maitrise d'ouvrage

- Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen (SIEG)

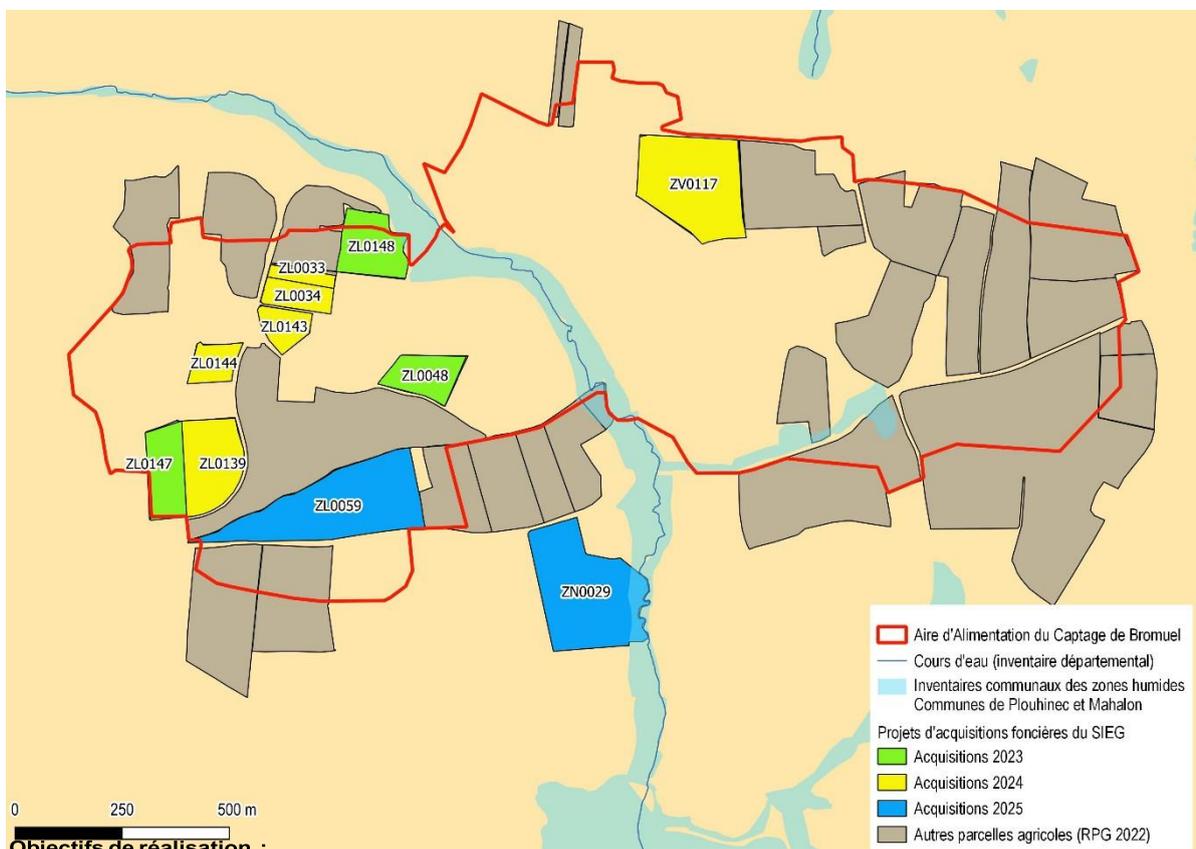
Nature de l'action

- Acquisition amiable de foncier agricole au sein ou en périphérie de l'AAC de Bromuel (Commune de Plouhinec et de Mahalon). Les acquisitions foncières permettront :

la réalisation d'échange foncier.

la signature de baux ruraux à clauses environnementales en cohérence avec le plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses.

Les acquisitions foncières intégreront ensuite le cadre plus large d'une stratégie foncière à l'échelle de l'AAC de Bromuel.



→ Acquisition de 28.6 ha sein de l'AAC de Bromuel.

Moyens humains

	Agent	ETP
Acquisition de foncier au sein de l'AAC de Bromuel	/	0

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût <small>(acquisition, frais de notaire, frais de bornage)</small>
Acquisition de foncier au sein de l'AAC de Bromuel	0 €	210 000 €

ACTION - Avenant n°1, CT Ouest Cornouaille

SENSIBILISATION SUR L'EAU AUPRES DES SCOLAIRES



Disposition du SAGE

- D4 . Assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication, d'information et de sensibilisation
- D63 . Sensibiliser sur les services rendus par les zones humides
- D66 . Sensibiliser les particuliers aux risques engendrés par les espèces invasives

Maitrise d'ouvrage

- Communauté de communes du Pays Bigouden Sud
- Communauté de communes du haut Pays Bigouden

Nature de l'action

- Actions de sensibilisation auprès de élèves de cycle 3 (CM1 /CM2) du pays Bigouden. L'animation se fera dans le cadre de demi-journées en classe en classe sous forme d'atelier. Pour les classes qui le souhaitent, l'animation se poursuivra par une visite de terrain (découverte des milieux aquatiques, visite des installations de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées).

Les thématiques abordées traiteront à minima des notions suivantes :

Grand cycle de l'eau, bassin versant, ressource en eau, pollutions, milieux aquatiques, solutions fondées sur la nature.

Petit cycle de l'eau, production d'eau potable (protection de la ressource, traitement), assainissement collectif et non collectif des eaux usées (traitement, impact des ouvrages défectueux), partage de la ressource en eau, économies d'eau à la maison.

Objectifs de réalisation :

- Sensibiliser l'ensemble des élèves de cycle 3 du Pays Bigouden.

Moyens humains

	Agent	ETP
→ Sensibilisations CCPBS	Animateurs nature	0.19
→ Sensibilisations CCHPB	Technicien eau	0.15

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
→ Sensibilisations CCPBS	14 928 €	0 €
→ Sensibilisations CCHPB	14 400 €	0 €

ACTION - Avenant n°1, CT Ouest Cornouaille

SENSIBILISATION SUR L'EAU AUPRES DU GRAND PUBLIC



Disposition du SAGE

- D4 . Assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication, d'information et de sensibilisation
- D63 . Sensibiliser sur les services rendus par les zones humides
- D66 . Sensibiliser les particuliers aux risques engendrés par les espèces invasives

Maitrise d'ouvrage

- Communauté de communes du Pays Bigouden Sud
- Communauté de communes du haut Pays Bigouden

Nature de l'action

- Actions de sensibilisation auprès des habitants du pays Bigouden. L'animation se fera sous la forme de visite de terrain : découverte des milieux aquatiques, visite des installations de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Les thématiques abordées traiteront à minima des notions suivantes :

Organisation des compétences territoriales liées à l'eau

Grand cycle de l'eau, bassin versant, ressource en eau, pollutions, milieux aquatiques, solutions fondées sur la nature.

Petit cycle de l'eau, production d'eau potable (protection de la ressource, traitement), assainissement collectif et non collectif des eaux usées (traitement, impact des ouvrages défectueux), partage de la ressource en eau, économies d'eau à la maison.

Objectifs de réalisation :

- Pour le Pays Bigouden Sud : 8 animations.
- Pour le Haut Pays Bigouden : 12 animations.

Moyens humains

	Agent	ETP
→ Sensibilisations CCPBS	Animateurs nature	0.03
→ Sensibilisations CCHPB	Technicien eau	0.03

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
→ Sensibilisations CCPBS	2 040 €	0 €
→ Sensibilisations CCHPB	2 400 €	0 €

